

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1876

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 18

À l'alinéa 3, après la référence :

« I »,

insérer les mots :

« et à l'utilisation des données obtenues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon les préconisations de la CNIL, il convient de prévoir aussi le droit à l'opposition à l'utilisation des données pour respecter le Règlement général sur la protection des données (RGPD), ce que vous propose cet amendement.